

Recrutement

UN(E) CHARGÉ(E) DE MISSION RÉGIONAL(E)

dans le cadre du dispositif régional de soutien à l'intervention par les pairs

Vous aimez animer des actions et travailler en partenariat,

Vous souhaitez vous investir sur les questions de recours aux savoirs expérientiels rares des personnes en situation de handicap et sur leurs interventions directes auprès de la société,

Vous aimez les défis et les contextes en évolution,

Le poste de chargé(e) de mission pour le déploiement régional de la politique publique de soutien à l'intervention par les pairs peut vous intéresser.

Poste à pourvoir à partir de septembre 2025, en CDD pour 12 mois avec perspective de CDI

Politique nationale de soutien à l'intervention par les pairs

Sur une proposition de l'Agence Régionale de Santé (ARS) préparée avec le CREAI, la région Auvergne-Rhône-Alpes a été retenue par le secrétariat général du Comité Interministériel du Handicap et la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour déployer en région la politique publique de soutien à l'intervention par les pairs. Celle-ci vise à développer dans toute la société le recours aux savoirs issus du vécu des personnes avec une situation de handicap, appelés savoirs expérientiels rares. Cette démarche se base sur l'intervention directe de personnes en situation de handicap formées à ce rôle, les intervenants pairs.

Un dispositif régional porté par le CREAI déploiera le soutien à l'intervention par les pairs en s'appuyant sur trois fonctions principales :

- formation, appui et ressource aux intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs,
- promotion des savoirs-expérientiels rares,
- animation de réseaux d'intervenants-pairs et de référents d'intervention par les pairs

Le dispositif doit permettre de :

- repérer les interventions réalisées par des pairs en région,

- repérer et former des personnes en situation de handicap souhaitant devenir intervenants-pairs,
- repérer et former des professionnels relais « référents de l'intervention par les pairs » exerçant en établissements médico-sociaux, collectivités territoriales, entreprises, associations, ...
- animer la dynamique auprès de la société au niveau régional et sur certains départements pilote,
- accompagner le développement du recours aux intervenants-pairs par l'animation de réseaux,
- développer des outils de soutien à l'intervention des intervenants-pairs.

Descriptif du poste

Sous l'autorité de la direction du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes, vous travaillerez en équipe avec le/la chargé(e) de mission pair et les personnes de l'équipe du CREAI déjà mobilisées sur ce projet. Vous serez également en lien avec l'équipe nationale de la Fédération des CREAI (ANCREAI) qui a été missionnée par les pouvoirs publics pour assurer la coordination nationale des équipes déployant la politique publique sur les différentes régions impliquées. Dans ce cadre, vous vous inscrivez dans la dynamique nationale de l'intervention par les pairs et vous participez aux travaux nationaux.

Vous aurez pour missions principales de :

- assurer la mise en œuvre opérationnelle de la démarche et son pilotage conformément au cahier des charges national (pilotage des formations à mettre en œuvre, recrutement des participants, animation de réseaux, soutien et accompagnement aux projets d'intervention des intervenants-pairs et des organisations dont les référents de l'intervention par les pairs sont issus, ...),
- faire connaître et représenter la démarche de déploiement de l'intervention par les pairs,
- sensibiliser les acteurs dans différents contextes (médico-social, sanitaire, entreprises, collectivités territoriales, services publics, ...) à l'intervention par les pairs.

Profil recherché

Vous avez de très bonnes connaissances des politiques publiques en faveur du handicap et de leurs enjeux pour les populations concernées, pour les professionnels, ainsi que pour les décideurs et financeurs.

Vous avez une expérience dans la gestion de projets complexes impliquant plusieurs parties prenantes.

Vous êtes mobilisé dans des démarches de participation des personnes en situation de handicap ainsi que de promotion et soutien des différentes formes de l'intervention par les pairs (pair-aidance, formation-pair, expertise d'usage, ...).

Vous disposez de capacités d'analyse et de synthèse et vous savez être force de proposition.

Vous êtes innovant(e), dynamique, méthodique et pédagogue, et vous savez travailler en autonomie.

Vous aimez le travail d'équipe.

Diplôme requis

Diplôme de niveau 6 (bac+3) à niveau 7 (bac+5) – par exemple en sciences humaines et sociales (psychologie, sociologie, droit, ...), gestion de projet, autre diplôme du secteur social, médico-social ou sanitaire mobilisé sur les thématiques de travail du poste proposé

Compétences requises

- Gestion de projet, capacité à utiliser et concevoir des outils de suivi de projet, à respecter un retroplanning et un budget
- Capacités d'animation de réunions et de réseaux partenariaux
- Expression aisée en public, capacité à adapter son discours au public cible, écoute active
- Aisance rédactionnelle
- Appétence pour le travail d'équipe et en binôme
- Maîtrise des outils et techniques informatiques (pack office)
- Appétences pour la communication simplifiée (type facile à lire et à comprendre)

Poste

CDD de 12 mois à temps plein, perspective de CDI

Salaire : à discuter en fonction de l'expérience Prise de poste : septembre 2025

Expérience : Minimum 2 ans Statut : Cadre du secteur privé

Contrat : Forfait jour, 218 jours/an Basé à Lyon ou à Clermont-Ferrand

Zone de déplacement : Régionale avec des déplacements ponctuels à Paris

Permis B : obligatoire (déplacement à prévoir)

Possibilité de télétravailler un jour par semaine (après 4 mois d'embauche)

Tickets restaurants, Mutuelle

Modalités de candidature

Envoyer votre lettre de motivations et CV **avant le 15 juillet 2025** à c.bidaud@creai-ara.org et p.carlei@creai-ara.org

Réponse donnée aux candidatures le 18 juillet 2025 pour des entretiens la semaine du 21 juillet ou du 28 juillet

En savoir plus sur le CREAI

Le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations Auvergne-Rhône-Alpes agit en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. Il se situe aux croisements de l'action sociale, médico-sociale et du droit commun dans **les champs du handicap, de la protection de l'enfance, des personnes âgées et de la précarité.**

Par son expertise technique et son rôle d'interface entre les différents acteurs, le CREAI participe à l'élaboration des politiques publiques et accompagne leur mise en œuvre sur les territoires.

Afin de contribuer à l'élaboration d'une offre de qualité pour les personnes concernées, le CREAI se positionne comme un lieu tiers, favorisant la rencontre et la réflexion entre les personnes en situation de vulnérabilités et leurs représentants, les associations gestionnaires, les professionnels des établissements et services et les services de l'Etat.

A travers ses prestations d'études, de conseil et de formation, le CREAI soutient la transformation de l'offre, l'évolution des pratiques professionnelles et l'autodétermination des personnes accompagnées.

L'équipe du CREAI est composée de 14 personnes.

Explications de quelques mots difficiles

Accessibilité :

Une chose accessible est quelque chose qui est facile à utiliser pour les personnes en situation de handicap.

Par exemple, les rampes pour accéder à un bâtiment, l'information en langage facile à lire et à comprendre (FALC), etc.

L'accessibilité ça veut dire permettre l'accès à quelque chose. Par exemple, permettre l'accès à tous les espaces publics, ou, autre exemple, donner accès à l'information pour tout le monde.

Autodétermination :

L'autodétermination c'est savoir prendre des décisions :

- Pour améliorer sa vie,
- Sans se mettre en danger,
- Sans se laisser influencer.

Pair :

Un pair c'est quelqu'un qui peut partager son savoir expérientiel rare avec une autre personne qui a vécu quelque chose de pareil.

Il peut alors soutenir ou conseiller cette personne.

Un pair peut être aussi quelqu'un qui a des savoirs expérientiels rares et qui les utilise pour intervenir de manière précise.

Par exemple, il peut intervenir lors d'une formation.

Les pairs sont des personnes qui ont une expérience de vie issue d'une situation de handicap, de trouble de la santé mentale, de précarité sociale, etc.

Intervention par les pairs :

Intervention par les pairs signifie utiliser les savoirs expérientiels rares d'une ou plusieurs personnes pour améliorer la vie de personnes concernées par le handicap.

Ces savoirs peuvent également être utiles à :

- des proches aidants,
- des professionnels (sociaux, médicaux, services publics, entreprises, etc.),
- des décideurs politiques,
- au grand public.

Dans la politique publique qui soutient l'intervention par les pairs, ce sont des personnes en situation de handicap qui font l'intervention par les pairs.

Elles deviennent intervenants-pairs grâce à :

- la formation
- un accompagnement qui prépare à intervenir de façon professionnelle.

Intervenant-pair :

Un intervenant-pair est une personne qui utilise son savoir expérientiel rare pour aider et conseiller les autres de différentes manières.

Il peut aider d'autres personnes en situation de handicap en individuel (on parle alors de pair-accompagnement) ou en groupe (on parle alors d'entraide mutuelle).

Il peut collaborer avec des professionnels dans divers domaines comme les établissements médico-sociaux, les entreprises, les services publics, les hôpitaux, les écoles, etc.

Les façons de collaborer peuvent être très différentes.

Par exemple, un intervenant-pair peut participer à la création et à l'évaluation de politiques publiques.

Évaluer ça signifie dire si les politiques publiques marchent bien ou s'il faut les modifier.

Il peut participer à la formation des professionnels comme des travailleurs sociaux, des référents handicap dans les entreprises, etc.

Il peut conseiller pour adapter ce qui est proposé aujourd'hui dans les établissements et services du social et médico-social.

Il peut travailler avec d'autres professionnels pour rendre plus accessibles les transports, les services publics, etc.

Référent de l'intervention par les pairs :

Un référent de l'intervention par les pairs est un professionnel qui peut travailler partout (structure sociale, médico-sociale, entreprise, service public, collectivité territoriale, etc.).

Il est formé à comprendre l'utilité de l'intervention par les pairs où il travaille.

Il facilite l'intervention d'intervenants-pairs dans son lieu de travail.

Les référents de l'intervention par les pairs sont importants pour mobiliser les savoirs expérientiels rares des personnes en situation de handicap.

Savoirs expérientiels communs :

On peut appeler savoir expérientiel commun ce qu'une personne apprend grâce à ces expériences personnelles et à ces actions.

Ces savoirs sont différents des savoirs qu'on apprend en étudiant.

Ces derniers, on les appelle des savoirs théoriques ou académiques.

Toutes les personnes ont des savoirs expérientiels communs.

Chacun apprend de son expérience professionnelle ou personnelle grâce aux savoirs présents dans la société.

Savoirs expérientiels rares :

On peut appeler savoir expérientiel rare ce qu'une personne apprend grâce à des expériences vécues peu ou pas communes.

Ce sont donc des expériences peu connues et mal comprises.

Ces expériences on les appelle alors rares.

Les personnes qui les vivent développent des savoirs.

On les appelle des savoirs expérientiels rares.

Le savoir expérientiel rare est souvent un savoir individuel.

Il peut être parfois un savoir d'un groupe.

Ces savoirs expérimentiels rares sont peu ou pas présents dans la société.

Ils ne sont pas rares parce que peu de personnes les ont.

On les appelle rares parce qu'ils ne sont pas communs et ils sont utiles. (Gardien, 2022)

Dans la vie de tous les jours, on n'entend pas parler de savoirs expérimentiels communs.

Tout le monde les connaît.

Pour cette raison, souvent pour parler du savoir expérimentiel rare on peut dire seulement « savoir expérimentiel ».

Dans la politique publique qui soutient l'intervention par les pairs, les savoirs expérimentiels rares sont les connaissances que les personnes ont grâce à leur situation de handicap.

Offre publiée 17/06/2025